LE NUMERO : 25 CENTIMES

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 186, rue de Paris, LILLE — Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 9-51) 45, rue de la Gare, 45 — TOURCOING (Téléph. 9-85) 8, rue Desurmont, 8

VENDREDI 7 JUIN 1929

NOS ENQUÊTES ÉCONOMIQUES

L'industrie du froid

UNE INSTALLATION MODERNE : L'entrepôt frigorifique, instrument de lutte contre la cherté de la vie.

TRÈS développée dans beaucoup de pays — comme l'Allemagne par exemple — l'industrie du froid n'a pas encore pris chez nous la place qu'elle devrait occuper et qui constitue un des facteurs essentiels de l'organisation de la consommation sans laquelle il serait illusoire de vouloir combattre efficacement l'élévation du coût des denrées.

Cette industrie est assez peu connue et peu connus sont les services qu'elle peut rendre. C'est pourquoi nous avons pensé intéresser nos lecteurs en leur décrivant une des plus récentes installations de la région, conçue et exécutée avec les derniers perfectionnements de la technique du froid et en indiquant les applications qu'elle permet de faire.

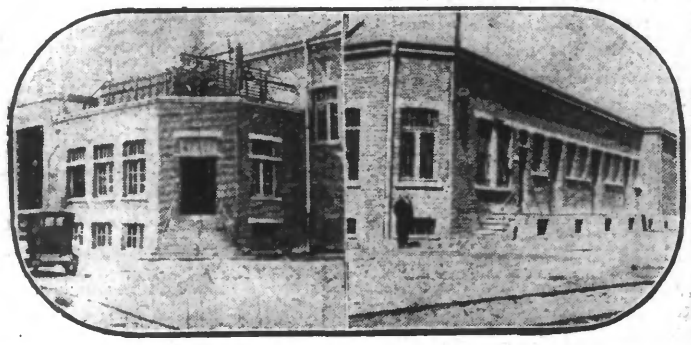

Le Frigorifique de Lens — La fabrique de glace et l'entrepôt

Une installation modèle à Lens

L'usine qui vient d'être mise en route a été construite à Lens — la Ville neuve — sur des terrains industriels cédés par la Municipalité, contigus aux nouveaux abattoirs, entre le canal d'une part et la voie de chemin de fer du Marais, de l'autre. Elle bénéficie donc d'une situation exceptionnelle au point de vue de l'exploitation.

Elle comporte deux services distincts : la fabrication de la glace d'une part et l'entrepôt frigorifique de l'autre.

Une machinerie est commune à ces deux services. Elle est alimentée par une chaudière puissante car, fait un peu paradoxal, il faut utiliser beaucoup de chaleur pour produire du froid. Et voici l'explication de ce paradoxe.

Toute l'industrie du froid est basée sur un phénomène connu depuis longtemps des physiciens : c'est que la vaporisation d'un liquide absorbe de la chaleur. Il suffit donc de faire évaporer, le plus rapidement possible, un liquide dans une enceinte donnée pour refroidir cette enceinte.

Les liquides qui répondent le mieux à cette condition sont ceux qui proviennent de la *liquéfaction* par compression des gaz. Ils retournent rapidement à l'état gazeux, dès qu'on les décomprime et, par suite absorbent une grande quantité de chaleur ou — ce qui revient au même — produisent une grande quantité de froid.

Le problème est pratiquement résolu en utilisant le gaz ammoniac que l'on soumet, à l'aide d'un compresseur, à une forte pression qui le liquéfie et ce compresseur a besoin d'une force motrice considérable que lui fournit une puissante machine à vapeur.

Du compresseur, l'ammoniaque liquide est envoyé dans les circuits d'utilisation constitués par des serpentins en métal où le liquide, en se détendant, se vaporise et produit le froid. Le gaz résultant est repris par le compresseur et le cycle recommence sans cesse. Tel est, schématiquement exposée, la méthode de production du froid.

Nous avons dit que l'usine de Lens utilisait le froid pour la fabrication de la glace et pour un entrepôt frigorifique.

A la fraîche !

La fabrication de la glace est chose simple. Un serpentin à vaporisation d'ammoniac parcourt un vaste bac rempli de saumure qui est ainsi maintenue à une température de 5 à 6 degrés sous zéro. Dans ce liquide on plonge une série de « mouleaux » en tôle, de forme allongée, contenant 25 litres d'eau. Au bout d'un certain temps cette eau se prend en un bloc de glace. On plonge alors les « mouleaux » dans de l'eau tiède. Le bloc dégèle suffisamment pour se décoller de la tôle. Un mouvement de bascule le déverse alors sur une table d'où on l'envoie au magasin, salle dont la température est maintenue au-dessous de zéro.

La consommation de la glace est considérable en cette saison. L'usine de Lens peut en livrer 25.000 kilogs par jour dont un tiers en glace alimentaire. Car une usine moderne ne fabrique pas un seul produit. Si, pour la charge des glacières, la provenance de l'eau servant à faire la glace est indifférente, il n'en est pas de même pour celle qui est utilisée dans l'alimentation (rafraîchissement des boissons, etc.). Pour celle-là, on emploie exclusivement à Lens de l'eau distillée provenant de la condensation dans le vide de la vapeur fournie par la salle des machines. Ainsi est-on absolument sûr de la pureté du produit, tant au point de vue chimique que microbien.

La conservation des denrées

Nous avons dit que la partie la plus importante de l'installation était l'entrepôt frigorifique.

L'industrie du froid permet en effet de conserver pendant des semaines et des mois des denrées très périssables à la température ordinaire. La viande, le beurre, les œufs, relèvent donc de cette industrie et c'est à leur intention que l'entrepôt de Lens a été installé avec les plus grands perfectionnements.

Quatre immenses salles dont les parois sont complètement garnies d'une épaisse couche de liège sont refroidies à l'aide d'un violent courant d'air sec passant sur un serpentin réfrigérant. Il y règne de façon constante une température que l'on règle suivant la nature des denrées entreposées. C'est ainsi que pour la viande un degré au-dessus de zéro suffit. Le beurre demande 5 degrés sous zéro.

Répercussions économiques

Depuis que des droits de douane élevés ont rendu véritablement impossible en France la consommation de la viande frigorifiée, les entrepôts froids ont perdu de leur intérêt en ce qui concerne la viande. Ils ne servent plus guère à une longue conservation et ils sont surtout utilisés comme régulateurs des marchés par le commerce de gros, pour les porcs principalement. On sait que de grandes quantités de ces animaux abattus sont importés de Hollande. Or lorsque cette importation coïncide avec une abondance d'animaux indigènes sur le marché, les cours subissent une baisse qui est immédiatement freinée par l'entreposage des porcs importés qui permet d'attendre des jours — et des cours — meilleurs.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

C'est Dimanche que nous commencerons à publier "le Réprouvé" grand roman d'amour et d'Aventures du maître Petithuguenin

Aujourd'hui Charles Barataud sera fixé sur son sort

« La peine de mort ? assurément a dit hier l'avocat général. Il y a des crimes qui ne méritent aucune pitié... ».

Au début de l'audience d'hier matin, la parole est donné à Me Chautemps. Le silence est complet.

Me Chautemps examine les divers systèmes de défense employés jusqu'ici par Barataud.

— Depuis le lendemain de son premier crime où il fut pris les mains dans le sang, son manteau de générosité lui est arraché, il n'y a plus de secret, de mystère ; c'est l'histoire, que l'on voit tous les jours dans les prétoires, d'un assassin accablé sous les charges, avec cette circonstance que celui-ci accuse, sans le désigner, son ami et sa victime. (Mouvement).

Eh quoi ! on trouve un homme tué, une auto volée et un assassin surpris en flagrant délit, qui vient nous dire : « L'assassin, je le connais; il m'a crié : « Sauve-nous ! » et moi, Barataud, je me sacrifie, je le sauve ». Cette fable, messieurs les jurés, pourrait-elle, apporter en vos esprits un seul doute ? (Sensation prolongée).

Et voici l'examen critique de la thèse de la défense, de la thèse du secret de Barataud.

Le crime, estime Me Chautemps, a très bien pu être commis par une seule personne. La défense répondra : « Ils devaient être deux ». Pourquoi ? Un seul homme a pu tuer Faure, le traîner jusqu'au pont de la Varogne et le jeter par-dessus le mur. L'accident survenu à l'automobile de Barataud est volontaire. Les témoins nous l'ont prouvé, mais la défense répliquera encore que le meurtre de Faure fut occasionné à la suite d'une rixe. Pas du tout. Faure a été convoqué en vue du crime expressément et l'assassinat du chauffeur, vous le savez, a été prémédité.

Les alibis invoqués par Barataud, Me Chautemps les prend l'un après l'autre et les rejette.

Me Chautemps aborde ensuite le meurtre de Peynet, tué dans un guet-apens, afin de l'entraîner dans son déshonneur et de laisser entendre que Peynet était l'auteur du meurtre du chauffeur Faure.

« Il est des cas où une certaine indulgence confine à la lâcheté... »

Pendant cet émouvant et terrible réquisitoire, Barataud ne bouge pas, mais, la tête baissée, il regarde, les yeux durs l'avocat qui bouscule tout son système de défense. Me Chautemps conclut :

« C'est à vous, messieurs les jurés, qu'il appartient de juger ce malfaiteur redoutable. Je laisse à M. l'avocat général le soin de vous éclairer sur ce point. La famille Peynet, elle, ne demande que l'oubli, mais aussi un verdict de clarté qui protège les victimes contre les infamies de l'assassin. C'est à vous qu'il appartient de regarder dans votre conscience, mais je tiens à vous dire qu'il est des cas où une certaine indulgence confine à la lâcheté. S'il arrivait qu'un tel homme fortuné, audacieux, tenace, puisse sortir d'ici avec une condamnation incertaine ; s'il arrivait que cet homme parvint, par la suite, de faiblesse en faiblesse, jusqu'à une grâce complète, et s'il revenait pour reprendre son ancienne vie et que vous fussiez témoins de ce scandale, Barataud libre, éclaboussant les parents de ses victimes, n'oubliez pas que vous en seriez quelque peu responsables. Mais un tel défi à la conscience humaine, vous ne le permettrez pas ».

Le réquisitoire

Dès le début de l'audience de l'après-midi, M. Charliac, avocat général, commence ainsi son réquisitoire : « Messieurs les jurés, après la saisissante plaidoirie de Me Chautemps et la précise évocation de Me Charlet, je vais à mon tour vous retracer dans les grandes lignes les deux assassinats commis par Charles Barataud, ses vols, ses alibis truqués, ses mensonges, ses suicides simulés ». Après quoi, M. Charliac, fait quelques lectures, d'abord les premiers aveux de Barataud, ses versions successives, l'avocat général les analyse, il en montre la fausseté ou la vraisemblance habilement perpétrée.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Voici quelques-unes des plus jolies candidates qui postulent au titre de « Mademoiselle Paris », dont l'élection aura lieu le 19 courant par un jury choisi parmi les personnalités les plus en vue du monde artistique et intellectuel. (H. Manuel)

LE CONCOURS REGIONAL AGRICOLE DU NORD, A LILLE

Organisé à l'occasion du Cinquantenaire de la Société des Agriculteurs du département il a été inauguré par M. le Préfet du Nord

EN HAUT : Les personnages officiels inaugurant l'Exposition. On voit au premier plan, M. Langeron, Préfet du Nord, accompagné de M. Florimond Desprez, Président de la Société des Agriculteurs du Nord. — EN DESSOUS : La désinfection et l'examen des animaux à leur arrivée. — AU MILIEU : Les membres des Jurys. — EN BAS : La magnifique exposition horticole.

Le grand concours régional agricole du Nord, organisé par la Société des Agriculteurs du Nord à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation, a été inauguré hier à Lille par M. Roger Langeron, préfet du Nord.

Après une chaude allocution de bienvenue prononcée par M. Florimond Desprez, président de la Société, et une aimable réponse de M. le préfet, les personnalités, nombreuses, qui avaient répondu à l'invitation des organisateurs, se rendirent dans les différents halls de la dernière foire commerciale, pour la plupart vides encore de bétail, et s'arrêtèrent avec intérêt devant les machines agricoles perfectionnées présentées.

Mais où surtout leur admiration fut grande, c'est à la vue du magnifique spectacle offert par ce qu'exposent les maraîchers et fleuristes du Nord. Toute la production légumière et florale a été réunie là dans un vaste hall couvert, formant ainsi un ensemble coloré, chatoyant, du plus bel effet décoratif qu'on puisse imaginer.

Nombreux furent les exposants à récompenser et difficile fut le rôle ingrat des juristes.

Durant toute l'après-midi d'hier, des coins les plus reculés de la région, arrivaient les chevaux de toutes races avec leurs poulains, les vaches hollandaises, flamandes, les taureaux, les animaux de basse-cour, etc..., qui, aujourd'hui et demain, participeront aux divers concours prévus.

Cette exposition-concours est, certes, la plus belle, la plus curieuse, la plus importante qu'on ait vue de longtemps ; de tout cœur, nous joignons nos compliments à ceux des personnalités et rendons hommage à ceux qui, à la tête du groupement, ont démontré combien l'homme du Nord a de science, de volonté, de courage ; combien il aime sa terre et sa ferme.

La réception de M. Langeron Préfet du Nord

Simplement mais cordialement M. Florimond Desprez souhaita la bienvenue à M. Roger Langeron, préfet du Nord, qui était entouré des personnalités suivantes : MM. Leroux, inspecteur général au ministère de l'Agriculture ; Auguste Potié, sénateur du Nord ; Le Glay, Guilbaut, Maréchal, Lacourt, Crépy Saint-Léger, conseillers généraux ; Gimat, conseiller de Préfecture ; Favières, adjoint au maire de Lille ; le lieutenant-colonel Ketterer, directeur du service vétérinaire du 1er C.A. ; Fournier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Lefebvre, directeur des services agricoles du Nord ; Descamps, président de la Chambre de Commerce ; Hardy, sous-directeur des P.T.T. ; Dujardin, Scrive-Thiriez, conseillers d'arrondissements ; Vandervynck, ingénieur ; Monsarrat, directeur honoraire des services vétérinaires ; Riez, directeur départemental; Merchier, Malaquin, Aug. Crépy, Delannoy, chef de Division à la Préfecture ; le commandant Crombez ; Robert Thiriez, président de la Fédération du Nord des Jardins Ouvriers ; Julien Lebas, secrétaire général ; Dorchies, président de la Société d'Horticulture ; Lenfant, professeur d'horticulture ; Bedène, jardinier chef de la ville de Lille ; Picavet, maire de Wambrechies ; Delepoulle, président de la Foire Commerciale ; Bonchery, commissaire général ; le Comte d'Hespel, etc...

Au nom de la Société des Agriculteurs du Nord, M. Florimond Desprez, reçoit donc M. le Préfet et, en quelques mots, le Président de la Société dessine l'œuvre de son groupement dont le but essentiel est de travailler pour l'intérêt général du pays. « J'ai toujours reçu à la Préfecture du Nord, le meilleur accueil, poursuit M. Desprez, et je sais que je puis toujours compter sur votre concours M. le Préfet. Je vous promets une plus étroite collaboration encore, si c'est possible. Nous, les agriculteurs du Nord, nous voulons porter plus avant le degré de notre production. Nous avons travaillé de tout cœur à la reconstitution agricole de notre bon pays, cette terre des Flandres que nous aimons par dessus tout et la manifestation que vous nous faites le grand honneur d'inaugurer, Monsieur le Préfet est une sorte de consécration officielle des efforts que nous avons fournis. »

M. LANGERON, très touché, remercie M. Florimond Desprez de l'assurance qui vient de lui être faite et compte sur le concours promis. « Voyez-vous, dit M. le Préfet, il y a dans le Nord — et c'est ce qui fait sa force — une liaison étroite, un travail continu, parallèle, entre l'industrie et l'Agriculture : il faut persévérer dans cette voie. Durant vos cinquante années d'existence vous avez beaucoup et bien travaillé, Messieurs les Agriculteurs du Nord ; je suis de cœur avec vous en ces jours de fête. Je vous admire, j'admire votre superbe exposition, j'admirerai votre bétail sélectionné et je lève mon verre à la prospérité toujours plus grande de la Société des Agriculteurs du Nord ».

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

L'arbre sur le toit

Un propriétaire parisien qui faisait construire a voulu respecter un bel arbre centenaire planté dans le terrain. Il en a fait sauver le tronc d'une tour de ciment armé, de façon à ce que les ramures émergent de la terrasse supérieure de la construction. (H. Manuel)

La grève des facteurs parisiens a fait l'objet d'un débat hier à la Chambre

Il s'est terminé par le vote de l'ordre du jour de confiance par 325 voix contre 260

L'ordre du jour de la séance de jeudi après-midi à la Chambre appelle la discussion des interpellations sur la récente grève des postiers à Paris.

M. MALINGRE, le premier interpellateur, monte à la tribune. L'orateur dit qu'il ne reconnaît pas aux agents d'un service public le droit d'interrompre ce service. « Mais il faut, d'autre part, dit-il, considérer que les agents qui ont fait un instant la grève réclamaient non seulement le paiement de la retenue des 24 francs mais entendaient protester contre la mauvaise répartition des 500 millions de crédits pour l'augmentation des traitements des fonctionnaires. Tant que cet ajustement ne sera pas réalisé, les fonctionnaires feront entendre les légitimes réclamations » *(Applaudissements à gauche).*

M. FEVRIER (Rhône) proteste ensuite contre les sanctions sévères prises contre les postiers qui se sont mis en grève. « Les premières sanctions, dit-il, avaient soulevé la réprobation générale et le gouvernement les a aggravées en profondeur après avoir paru les réduire en surface ». *(Applaudissements à gauche).*

Après une intervention de M. Piquemal, M. Germain Martin monte à la tribune.

La déclaration du sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T.

Le sous-secrétaire d'Etat des P.T.T. fait l'historique des deux mouvements de grève successifs et souligne que le secrétaire de la Fédération postale unitaire avait d'avance retenu une salle pour le vendredi soir.

M. PIQUEMAL. — C'est exact, qu'est-ce que cela signifie ?

M. GERMAIN MARTIN. — Cela signifie qu'il s'attendait à des événements *(Applaudissements au centre et divers bancs).*

« On a dit, poursuit M. Germain Martin, que j'étais un homme nerveux, manquant de sang-froid. Mais, est-il admissible que le chef d'un service aussi considérable accepte avec impassibilité que toute une journée les locaux les plus importants des postes de Paris restent entre les mains des émeutiers ? Rien n'est plus pénible et pourtant, après des hésitations, je n'ai pas fait appel à la police.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

N'oubliez pas de lire en 2e page notre sensationnel roman : MARTYRE PAR D'AMOUR Jules Lermina

Les traitements des fonctionnaires seront relevés dans 25 jours

...ainsi que les indemnités de déplacement et celles qui sont relatives aux charges de famille

Les ministres se sont réunis jeudi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. G. Doumergue. M. Tardieu, ministre de l'Intérieur, a donné à la presse le communiqué suivant :

On sait que le Conseil avait décidé, dans sa séance du 17 avril dernier, de solliciter l'ouverture d'un crédit supplémentaire au titre de l'exercice 1929, pour appliquer, dès le 1er juillet 1929, à tous les agents de l'Etat, la seconde étape du rajustement des traitements dont la réalisation avait été primitivement prévue à compter du 1er janvier 1930.

Conformément à cette décision, M. Chéron, ministre des Finances, a soumis à la signature du Président de la République un projet de loi ouvrant les crédits nécessaires.

Ce même projet comprend les crédits destinés à appliquer à partir du 1er juillet prochain les mesures prévues au projet de budget de 1930 : 1° Pour le relèvement des indemnités pour charges de famille des agents de l'Etat ; 2° Pour le relèvement des indemnités de déplacement.

Le montant total du projet se chiffre à 400 millions.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu mardi.

Plus de 9 milliards de traitements

A l'issue du Conseil, M. Tardieu, ministre de l'Intérieur, a fait les déclarations suivantes :

Il est bon de faire remarquer qu'à la suite de ces dernières majorations, les traitements des agents de l'Etat, qui figuraient au budget de 1914 pour 1.200 millions, dépasseront maintenant 9 milliards.

Les emplois de l'Etat, ajoute M. Tardieu, sont toujours aussi recherchés, puisque plus de 12.000 candidats civils ont sollicité leur admission, dans l'administration des postes, comme facteurs.